

Canada Province de Québec Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Règlement numéro 1048-2

Règlement modifiant le règlement numéro1048 décrétant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de propriété privée

Attendu

que le règlement numéro 1048 décrétant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de propriété privée a été adopté par le conseil municipal le 11 avril 2023;

Attendu

que l'entente pour la restauration du patrimoine immobilier des villes participantes de la MRC de Thérèse-De Blainville qui a été signée entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de la convention d'aide financière intitulée « Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, Volet 1a, 2022-2024 » prévoyait que le programme d'aide se terminait le 31 décembre 2024;

Attendu

que la MRC de Thérèse-De Blainville a signé une prolongation afin que le programme d'aide soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2025;

Attendu

qu'en raison de cette prolongation, l'article 37 du règlement n°1048 décrétant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de propriété privée doit être modifié;

Attendu

que Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume a donné l'avis de motion et déposé le projet de règlement lors de la séance ordinaire du 9 avril 2024;

Attendu

que le projet de règlement a été présenté par Madame la mairesse Julie Boivin lors de la séance ordinaire du 9 avril 2024;

En conséquence, **IL EST DÉCRÉTÉ ET STATUÉ** par le présent règlement numéro 1048-2 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, ce qui suit :

Article 1: Le préambule du présent paragraphe en fait partie intégrante.

<u>Article 2 :</u> L'article 37 du règlement n°1048 est annulé et remplacé par l'article suivant:

« Article 37 Fin du programme

Le présent programme est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025. »

Règlement n° 1048-2 Page 2

Article 3 :	Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.		
Adopté le:		2024-05	
en vertu de la rés	colution:	2024-05	
Entrée en vigueu	r:	2024-	
Julie Boivin, mairesse		Geneviève Lazure, greffière	